



Assemblée communale ordinaire

LUNDI 08 juin 2026 au complexe scolaire à 20h00

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Discuter et voter les éventuels dépassements budgétaires et approuver les comptes 2025.
3. Information sur l'évolution du traitement des eaux usées, incluant la nouvelle convention avec armasuisse.
4. Informations - Divers.

Le procès-verbal mentionné au point 1 est déposé publiquement au secrétariat communal et sur le site internet communal www.bure.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les documents mentionnés sous chiffre 2 peuvent être consultés au secrétariat communal !

Le Conseil communal

Bure, mai 2026



Communication officielle aux habitants de la commune de Bure

Point 2 de l'ordre du jour :

Discuter et voter les éventuels dépassements budgétaires et approuver les comptes 2025.

Présentation par M. Vallat, Maire, en charge des finances

La Commune de Bure clôture l'année 2025 avec un **bénéfice de 41'781.30 CHF**, alors que le budget prévoyait un résultat positif de **7'294.00 CHF**. Il s'agit du **troisième exercice consécutif** présentant un résultat favorable, confirmant la bonne santé financière de la collectivité.

Les principaux éléments ayant influencé les comptes :

- **Traitement des eaux usées** / Charge nette : 106 kCHF
Cette hausse provient de l'alimentation du fonds de renouvellement et d'une facture supplémentaire de 86 kCHF émise par armasuisse.
- **Approvisionnement en eau potable** / Déficit supérieur au budget : 22 kCHF L'écart s'explique par l'attribution au fonds de renouvellement.
- **UAPE** / Contribution à la Maison de l'enfance : 106 kCHF
Soit environ le double du montant prévu.
Charge nette pour la commune : 70 kCHF.
- **Réévaluation du patrimoine financier** / Charge additionnelle : 91 kCHF
Cette réévaluation quinquennale obligatoire découle notamment du dézonage de certaines parcelles, passées de zones à bâtir à terrains agricoles.
- **Recettes fiscales** supérieures au budget de 267 kCHF, dont Impôts courants PPH, rappels d'impôts PPH et gains immobiliers.

En résumé

Malgré plusieurs charges imprévues, la Commune de Bure présente un résultat final positif. Ce bénéfice reflète la gestion rigoureuse menée par l'exécutif communal, qui veille à la stabilité des finances, au respect des exigences légales et à la bonne utilisation des ressources au service de la population.

Point 3 de l'ordre du jour :

Information sur l'évolution du traitement des eaux usées, incluant la nouvelle convention avec armasuisse.

Présentation par M. Vallat, Maire, et Romain Etique, Conseiller communal.

L'exécutif présentera les résultats des analyses menées avec armasuisse depuis 2021 sur l'état de la STEP et les besoins futurs. Ces travaux ont permis de définir une nouvelle orientation technique. Dans l'attente de sa mise en œuvre, une convention quinquennale avec armasuisse a été conclue afin de garantir le fonctionnement de la STEP et d'encadrer les coûts d'exploitation.

Une étape d'avant-projet est également en cours pour préciser les solutions techniques et les investissements à prévoir.

Point 4 de l'ordre du jour :

Informations - Divers

Présentation par les membres de l'exécutif - administration communale